

## Réunion CCAS du 19 JUILLET 2023

L'an Deux mil vingt-trois, le 19 juillet, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de PRAHECQ sous la Présidence de Mme Sonia LUSSIEZ.

Date de convocation : 5 JUILLET 2023

Présents : Mme LUSSIEZ – M. GACOUGNOLLE - Mme GELIN - M. MOINARD – M. BONNET - M. AUBINEAU - Mme GUERINEAU - Mme BAUDIN - Mme REDIEN – Mme LECOINTE

Excusés : Mme VEZINAT - Mme EMERY - Mme LOUME- Mme BRIAND

Absents : M. MARCHAND - Mme BOURDEAU

### Ordre du jour :

#### CCAS

- Approbation du dernier compte rendu
- Etude de dossier
- Avenant Convention Boulangerie
- Questions diverses

#### EHPAD

- EPRD EHPAD 2023
- Décision modificative N°1
- Questions diverses

### Approbation du dernier compte rendu

Madame la Présidente soumet l'approbation des membres le compte rendu du dernier C.C.A.S du 27 avril 2023. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté en l'état.

## CCAS

### 1 – Secours exceptionnel

Monsieur GACOUGNOLLE Éric, vice-président présente aux membres du Conseil d'Administration, une demande d'aide formulée par l'assistante sociale de secteur, pour une

personne de la Commune, qui doit faire face à une dette de gaz, d'eau et d'assainissement.

Après étude de cette demande, le Conseil d'Administration, après délibération, compte tenu de la situation de cette personne décide à l'unanimité de participer à l'apurement de cette dette, en prenant en charge un montant de 123.68€ (cent vingt-trois euros et soixante-huit centimes), qui sera directement versé auprès du service comptabilité Assainissement du Niort Agglo.

Cette somme de 123.68€ sera imputée à l'article 65134 « Aides » du budget 2023 du CCAS.

## **2 – Avenant Convention Boulangerie**

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée la délibération du 19 juillet 2022, décidant la prise en charge, par le Centre Communal d'Action Sociale des repas pour les personnes accueillies au sein du local d'hébergement d'urgence, depuis son ouverture.

Il informe également qu'une convention a été conclue le 6 octobre 2020 avec les boulangeries de la Commune pour la fourniture de ces repas au prix de :

- Ticket petit-déjeuner : 2,00 €
- Ticket repas : 6,50 €

Il fait part également qu'après débat avec les responsables de ces commerces, compte tenu de l'évolution du coût des denrées premières, ils souhaitent augmenter le tarif du ticket repas à **7,00 €**. Après l'exposé des faits, le Conseil d'Administration, après délibération, accepte cette proposition et autorise, Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer un avenant à la convention.

## **3 – Questions divers**

Monsieur le vice-président informe l'assemblée que l'association de la Croix Rouge va nous mettre à disposition deux cartons de kits d'hygiène à distribuer aux personnes accueillies au local d'hébergement d'urgence. Les prochains kits seront payants.

Monsieur GACOUGNOLLE informe l'assemblée sur l'évolution des actions du Fond de Solidarité au Logement (FSL) sur le département des Deux-Sèvres.  
684 dossiers ont été honorés en 2022 contre 537 en 2021. Il faut s'attendre à une recrudescence des demandes au vu des augmentations des charges que beaucoup de personnes auront du mal à assumer.

<b>EHPAD</b>
--------------

## **4 - EPRD EHPAD 2023 DM n°1**

Afin de tenir compte de la notification :

-du forfait dépendance par le Conseil départemental 79 (-32 822.73€)

-de la dotation soins par les ARS (-20 724.00€)

Madame la présidente propose les inscriptions budgétaires suivantes :

**Fonctionnement :**

**Section hébergement**

Dépenses

Compte 64111 rémunération principale	+ 27 000.00 €
Compte 64515 cotisation à la CNRACL	+ 9 000.00 €

Recettes

Compte 735311 prix journée hébergement	- 23 738.00 €
--	---------------

**Section dépendance**

Recettes

Compte 7352121 dotation globale APA	- 8 914.86 €
Compte 7352282 EHPAD prix de journée dépendance AS	- 8 020.00 €
Compte 73532 EHPAD part afférente à la dépendance	- 15 887.87 €

**Section soins**

Dépenses

Compte 64111 rémunération principale	- 13 724.00 €
Compte 6021 produits pharmaceutiques	- 7 000.00 €

Recettes

Compte 735111 EHPAD dotation globale soins	- 20 724.00 €
--	---------------

Après délibération à l'unanimité, les membres du C.C.A.S valident ces propositions

**5 - EHPAD – EPRD 2023**

Après présentation par Mr PAITRE Directeur de l'EHPAD du projet de budget 2023, Mme la présidente soumet aux membres du C.C.A.S l'EPRD 2023 qui se présente comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 3 234 985.00 €

Recettes : 3 190 707.27 €

Section d'investissement :

Dépenses : 459 800 €

Recettes : 486 754 €

Après délibération à l'unanimité, les membres du C.C.A.S valident cette proposition

Il est rappelé que la dotation aux amortissements 154 605€ ne donne pas lieu à inscription budgétaire en recette d'investissement.

## 6 - Questions diverses

### IFSE Veilleuses de nuit

Mr PAITRE informe que la base de régime indemnitaire des veilleuses de nuit (agents sociaux) est la même que celle des agents sociaux qui travaillent le jour.

Afin de tenir compte (au-delà de la majoration horaire pour travail de nuit) de la spécificité et des contraintes du travail de nuit, les membres du C.C.A.S valident la proposition de majorer le montant de l'IFSE des veilleuses de nuit (150€ pour un ETP).

### Matériels

-Le bar à glaces a été mis en place et rencontre un franc succès

-Les rails de transfert ont été mis en service à la grande satisfaction du personnel.

### Animation

-L'animation calèche a eu lieu pour le plus grand plaisir des résidents

-Le repas des familles s'est déroulé le 15 juin. Ce moment de convivialité a été apprécié de tous, Mme Sonia LUSSIEZ souligne le travail du personnel de l'EHPAD et son investissement auprès des personnes âgées. Elle adresse tout ses remerciements aux professionnels qui ont permis cette belle journée.

**Séance du 19 juillet 2023**

**Délibération n°1-6**

Le Président ou le Vice-Président,



Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.